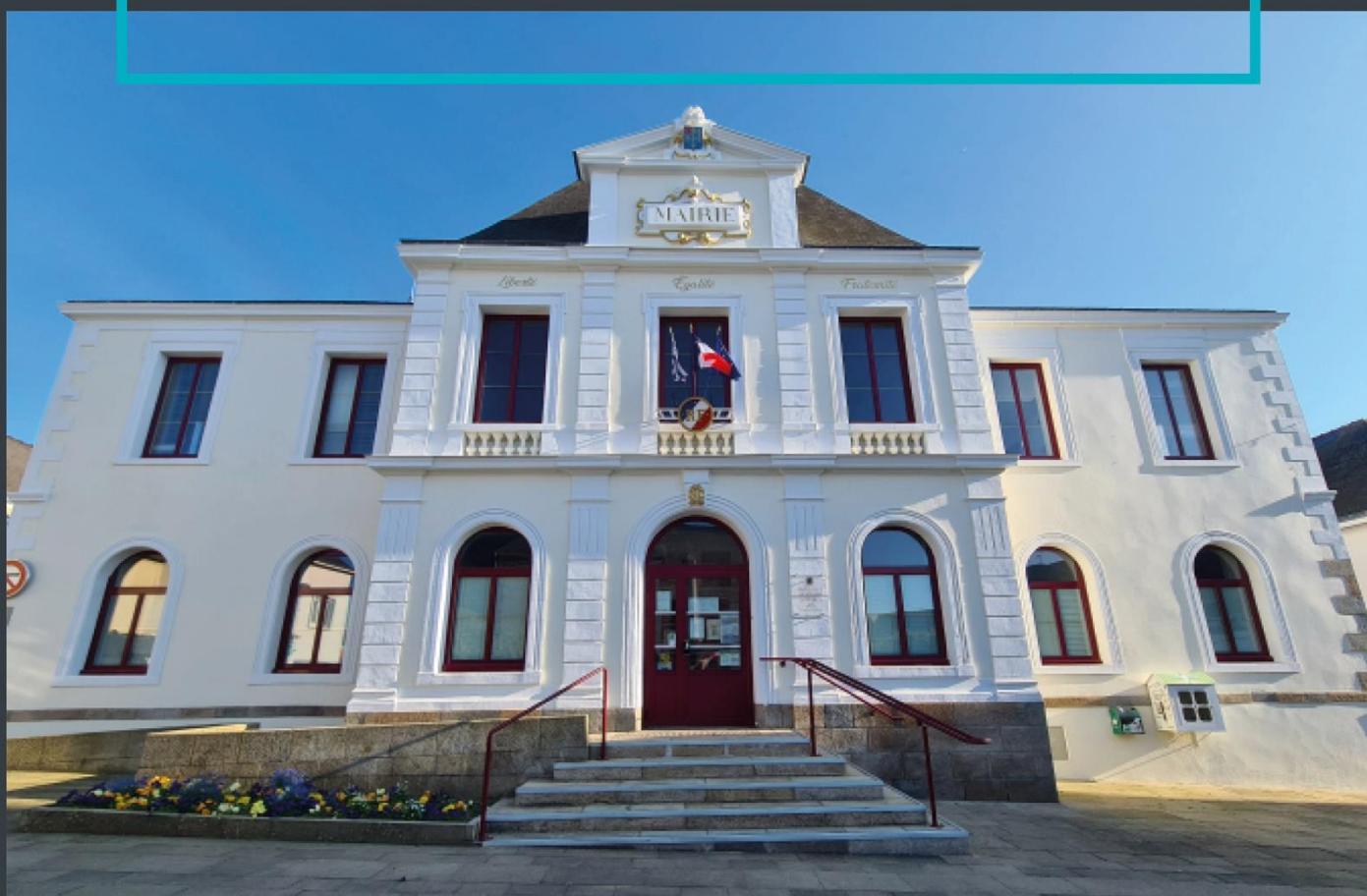


*Charte de la
démocratie participative*

2022



Ville de **GUER**
Morbihan, Bretagne
De l'Oust à Brocéliande Communauté

Préambule

La présente Charte précise les fondamentaux et les engagements de la commune de Guer dans le domaine de la démocratie participative. Elle définit le cadre, le rôle et les missions des personnes impliquées dans les actions conduites par la commune. Elle précise par écrit les orientations des élus en vue de promouvoir la pratique de la démocratie participative de la ville de Guer.

La définition de la démocratie participative

La démocratie participative offre un espace de parole aux personnes qui souhaitent s'impliquer, dans la vie de la commune de Guer en vue de son amélioration. La démocratie participative place le citoyen au centre des actions menées dans la ville. Les individus sont vus comme des citoyens actifs dans la politique menée au sein de la collectivité.

La démocratie participative favorise la mise en œuvre de l'intérêt collectif au détriment de l'intérêt individuel. Elle apparaît comme une réponse aux limites de la démocratie représentative.

La démocratie participative est un outil au service du citoyen. Le maire et ses élus sont les décisionnaires et les garants de cette charte.

La démocratie participative, « une contribution » à la démocratie représentative

La démocratie participative permet aux élus d'associer les citoyens aux activités de la commune. Elle est le moyen par lequel les citoyens apportent leur expertise dans la conception des projets qu'ils initient en concertation avec les élus.

La démocratie participative offre aux citoyens l'opportunité de s'impliquer dans le débat public et de contribuer à la construction de programmes pour la commune. La démocratie participative valorise et encourage les initiatives citoyennes de toute sorte. Elle est destinée à améliorer la vie collective dans la commune. Elle renforce la cohésion sociale à travers le développement de la commune.

Mise en œuvre la démocratie participative

La démocratie participative est mise en œuvre par les communes en fonction des objectifs qu'elles se fixent. Pour ce faire, elle met en place des dispositifs dédiés. Ces dispositifs ne sont pas systématiquement encadrés par une réglementation. À Guer, de tels dispositifs feront l'objet d'une expérimentation en raison de leur mise en route récente. Ils feront l'objet d'ajustement et de modifications potentielles en fonction de l'intérêt porté par les citoyens et des orientations stratégiques énoncées par le maire et les élus. Les projets concertés sont élaborés par les guérois.

Le maire et les élus souhaitent consolider les dispositifs contribuant au rayonnement de la commune en s'appuyant sur cet outil nouveau : la démocratie participative. L'enjeu : impliquer les habitants pour en faire les acteurs de la construction de la commune. L'objectif du conseil municipal est de valoriser le travail collectif et citoyen dans un espace convivial et respectueux des opinions de tous.

Le conseil des sages est un des outils qui illustre la démocratie participative.

Le conseil des sages sera sollicité pour avis consultatif sur des sujets relevant de l'intérêt général. Les projets seront ensuite étudiés par le maire et ses élus puis soumis au vote.

Les engagements de la charte :

- Créer, développer et renforcer la participation citoyenne des guérois à des projets communs,
- Rendre compte au conseil municipal des réalisations et des travaux menés par/avec les citoyens
- Favoriser les espaces de participation et d'échanges entre les citoyens et les élus
- Renforcer et développer les espaces de concertation
- Organiser les comités de quartier, les cafés citoyens. Ces temps de rencontres entre les élus et les guérois facilitent la diffusion de l'information aux habitants au sujet des projets de la commune.

L'engagement des élus

Un bilan du travail issu de cette démocratie participative sera présenté et discuté en commission et en conseil municipal.

Les élus informeront les porteurs des projets participatifs du devenir de leurs propositions.

Cette charte peut faire l'objet d'une révision afin de l'adapter aux évolutions de la commune et aux attentes des guérois.